



Tarifs :

Associations de Vauxrenard :

Salle : gratuit.

Micro possible :

Vidéos projecteurs : 50.00 €

Caution salle : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge d'accès : 1 badge gratuit le badge supplémentaire 10.00 €

Particuliers de Vauxrenard :

Salle : 400.00 €

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge gratuit, en cas de perte facturation de 25.00 €.

Associations extérieures à Vauxrenard :

Salle : 570.00 €

Micro possible

Vidéos projecteurs : 50.00 €

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge d'accès, en cas de perte facturation de 25.00 €

Particuliers extérieurs à Vauxrenard :

Salle : 570.00 €

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Badge gratuit, en cas de perte facturation de 25.00 €

Location entreprise, séminaire / réunion :

Salle : 250.00 € (base de 4 heures) au-delà nous contacter.

Caution : 1000.00 €, caution contrôle nuisance acoustique : 50.00 €

Contrôle de nuisance acoustique :

La salle est équipée d'un limiteur de niveau sonore équipé d'un voyant de préalarme et contact sur portes de secours restées ouvertes qui **entraînent l'arrêt de la sonorisation.**

Un témoin est placé sur les deux portes de secours, assurant le contrôle du maintien des portes en position fermées. En cas de détérioration du témoin et non-respect d'utilisation, une pénalité de 50.00 € sera facturée ou déduite de la caution.

Le paiement de la redevance et de la caution doit être effectué par chèques au cours de la semaine précédant la location aux heures d'ouverture de la Mairie.